

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 19 MARS 2013 **ECOLE PRIMAIRE – SALLES SUR MER**

Le conseil d'école légalement convoqué s'est réuni ce jour, le Mardi 19 Mars 2013 à 18h00, sous la présidence de M. Pastor, directeur par intérim, assurant la fonction en l'absence de Mme FERREIRA

1. PRESENCE ET PARTICIPATION

1.1. Etaient présents :

Thierry BERNARD, Mathilde ANDOUCHE, Christine VINCENT, Véronique MARTIN, représentants élus des parents d'élèves,
Mmes GRENOT, BROCHERY, SAULIERES, FLORION, LAGACHE, BORNET, BONNEAU, enseignantes, représentants de l'Éducation Nationale
M. HECKMANN, DDEN,
M. FOUCHER, Maire
Mme CARTIGNY, Adjointe à la Mairie, chargée des affaires scolaires,
Mmes VAUD, PERRIER, ATSEM

1.2. Absents et excusés :

M. PICHAUT, IEN,
Mme FERREIRA, Directrice,
Mme LEFEBVRE et M. AMMAR BOUJELLAL, représentants élus des parents d'élèves

1.3. Membres de droit

Il est rappelé par monsieur PASTOR que sont membres de droit pour la Mairie : monsieur le Maire et madame Cartigny, Adjointe chargée des affaires scolaires.

La réglementation régissant les conseils d'école dit qu'une personne dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour peut être invitée après avis du conseil d'école.

En début de séance, Madame Cartigny étant accompagnée de Madame Kerdraon, directrice générale de l'administration de la commune de Salles sur Mer, cette dernière quitte la salle, n'étant pas invitée.

Il est voté la présence de M^{me} BERAUD, bibliothécaire, pour le prochain conseil d'école du mois de juin.

2. REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

A 18h15, monsieur le Maire est arrivé accompagné de monsieur Morisse, premier adjoint de la commune de Salles sur mer et de madame Kerdraon. Ces deux derniers ne pouvant participer aux travaux du conseil selon la réglementation en vigueur, l'équipe municipale décide de se retirer, monsieur le maire expliquant qu'il a besoin de ces personnes à ses côtés.

Avant leur départ, madame Lagache propose que le conseil d'école donne son avis quant à la présence de monsieur Morisse et madame Kerdraon pour le prochain conseil afin que la situation ne se reproduise pas. Monsieur le Maire refuse et quitte le conseil d'école.

Présentation de la réforme des rythmes scolaires

L'objectif de la réforme : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire pour tous.

Quatre grands objectifs :

- 1) Réduire le temps scolaire quotidien des élèves.
- 2) Conserver le même volume de temps scolaire annuel.

- 3) Garantir une pause méridienne conséquente.
- 4) Maintenir le temps quotidien de prise en charge des enfants par les institutions (État et commune).

Ce qui ne change pas :

- 1) 36 semaines d'enseignement par an.
- 2) 24 heures hebdomadaires pour tous les élèves.
- 3) 27 heures hebdomadaires pour les enseignants, soit 108 heures annuelles hors du groupe classe.

Ce qui évolue :

- 1) Neuf demi-journées dont le mercredi.
- 2) Journée maximum de 5h30 d'enseignement.
- 3) Pause méridienne de 1h30 minimum.
- 4) Activités pédagogiques complémentaires de 1h par semaine, réparties en deux fois 30 minutes ou un créneau horaire de 1 heure soit 36 heures sur l'année. Ces activités pédagogiques complémentaires pourront être destinées aux élèves rencontrant des difficultés et/ou à la mise en place d'activités méthodologiques (aide au travail personnel) et/ou d'activités prévues par le projet d'école. Ces activités pourront concerner jusqu'à la moitié d'un groupe classe.

Dérogation auprès du DASEN (Inspecteur d'Académie) sur demande des mairies:

Il est possible de solliciter des dérogations à certains principes fixés par la réforme :

- 1) Mise en place de la réforme à la rentrée 2014 au lieu de la rentrée 2013.
- 2) Une demi-journée d'enseignement le samedi matin au lieu du mercredi matin.
- 3) L'augmentation de la durée de la journée d'enseignement au-delà de 5h30 par jour.
- 4) L'augmentation de la durée de la demi-journée au-delà de 3h30.

Intervenants des activités périscolaires :

Les activités périscolaires sont organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT). Les intervenants peuvent être :

- 1) Des enseignants rémunérés comme intervenants extérieurs par la municipalité.
- 2) Des bénévoles.
- 3) Des membres d'associations.
- 4) Des intervenants extérieurs.
- 5) Des ATSEM...

Le projet de loi pour la refondation de l'École prévoit que les activités périscolaires prolongent le temps d'enseignement. Les activités proposées aux élèves au cours de la journée seront donc organisées de façon complémentaire et cela jusqu'à 16h30.

Cette réforme doit se mettre en place en concertation avec la mairie et le conseil d'école. Le directeur académique agissant sur délégation du recteur d'académie fixera l'organisation de la semaine à partir des projets transmis par la mairie et l'école.

Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu sur le sujet entre la mairie, l'école et les parents d'élèves.

Les conclusions sont les suivantes :

Le report de la réforme à la rentrée de septembre 2014 est acté, ce report ayant été voté en conseil municipal.

La demi-journée supplémentaire sera à priori le mercredi matin.

Les enseignants ont présenté un emploi du temps possible ; il est montré à titre indicatif et sera discuté avec la Mairie et les représentants de parents d'élèves d'ici les prochaines échéances.

Les travaux sur ce sujet reprendront donc ultérieurement.

3. EFFECTIFS

En cette année scolaire :

TPS	3	CP	20
PS	27	CE1	28
MS	20	CE2	22
GS	19	CM1	25
		CM2	23
Total maternelle	66+3	Total élémentaire	118

Projection pour l'année prochaine :

TPS		CP	19
PS	13 inscrits (+8 apparaissant à l'état civil)	CE1	20
MS	27	CE2	28
GS	20	CM1	22
		CM2	25
Total maternelle	60	Total élémentaire	114

Les seuils de fermeture de classe étaient de respectivement : 58 et 112 pour la maternelle et l'élémentaire l'année dernière.

Les inscriptions auront lieu les 3, 6 et 17 Mai sur rendez-vous :

- le vendredi 3 mai de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- le lundi 6 mai de 16h45 à 18h
- le vendredi 17 mai de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Les horaires ainsi que les documents nécessaires sont disponibles sur le blog de l'école : <http://blogs17.ac-poitiers.fr/salles-sur-mer/>

4. INFORMATION SUR LES CREDITS DEMANDES A LA MAIRIE

La liste des demandes en cours est :

- fournitures scolaires : 48 € par élève (187 élèves à ce jour)
- financement du projet d'école:500 €
- transports lors des sorties pédagogiques : 4000 € (8 classes)
- Subvention classe voile: septembre 2013

- 13 A/R école/piscine de Châtelailon,
- renouvellement du matériel informatique,
- 700 € pour le renouvellement des manuels
- mobilier pour la salle Informatique,
- panneau de liège
- panneau sur roulettes (déjà réalisé)

5. INFORMATIQUE

Le réseau tombe en panne régulièrement. Il n'y a pas de contrat de maintenance associé. De plus, un reboot du serveur est souvent nécessaire. Le switch de la maternelle a un défaut : il ne redonne pas d'adresse après une coupure de courant.

1er bilan de 6 portables : outil pratique mais avec quelques restrictions : batterie offrant une faible autonomie, ergonomie liée à la petite taille de l'écran insuffisante.

L'expérience n'est donc pas totalement concluante.

Quels sont les modèles de la future dotation sachant que les ordinateurs de la maternelle arrivent en fin de vie?

=> pas de réponse en l'absence de la Mairie

Imprimante : la commande d'une imprimante additionnelle pour les classes de CP/CE1 a été actée lors des précédents conseils mais n'a pas été livrée à l'école.

6. FETE DE L'ECOLE

Deux dates sont envisagées: le 21 ou le 28 Juin 2013.

Le 21 est concomitant avec la fête de la Rosière mais aussi avec la fête de la musique.

Le 28 est situé une semaine avant la fin de l'année scolaire.

Pas de consensus sur le sujet en conseil d'école.

Si la date est le 21, il faut que la Mairie la disponibilité du matériel habituel.

=> pas de réponse en l'absence de la Mairie

La date est à fixer ultérieurement.

7. QUESTIONS DES PARENTS D'ELEVES

Ouverture du ½ poste d'ATSEM :

Les représentants de parents souhaitent aborder de nouveau ce sujet avec la mairie car il n'y a globalement aucun avancement depuis les discussions de fin 2012.

Sécurité :

Les représentants des parents d'élèves soulèvent le problème de la circulation des piétons sur la place de la Mairie. Celle-ci a augmenté car nombre d'enfants et parents transitent de la maternelle à l'élémentaire ; elle est jugée non sécurisée.

De plus, l'interdiction de stationner n'est pas respectée sur le trottoir menant de la place de la mairie au portail de l'élémentaire.

=> pas de réponse en l'absence des représentants de la mairie

Passage par l'extérieur des élèves de l'élémentaire pour aller à la cantine :

Les parents souhaiteraient que ce principe soit revu car une sortie de l'enceinte scolaire pose un problème de sécurité.

Il faudrait matérialiser un chemin d'accès dans l'enceinte de l'école vers la cantine permettant aux élèves de l'élémentaire de passer sans se « mélanger » aux enfants de la maternelle.

=> pas de réponse en l'absence des représentants de la mairie

Secrétaire de séance
M. BERNARD



Le président
M. Pastor

